

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS339

présenté par
Mme Verdier-Jouclas, rapporteure

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« expérimentation »,

insérer les mots :

« prévue au même article 4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.